

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de réeducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016843

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5468 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEHNANI Naïma Date de naissance : 26/01/54

Adresse : Rue de l'Plane Ramiha Taghazout n° 4 casc.

Tél. : 05 43 82 97 59 Total des frais engagés : 1010,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15/08/2019

Nom et prénom du malade : Sehnani Naïma Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Hypertension artérielle, diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/08/2019

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15.8.15			150,00	 Dr Abdellah EL-HAJJ Médecin Général et Urgence El Médical Laboratoire Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>Pharmacie Lunfajima ZEMMAMA Nadia Avenue du Phare - Résidence Taghazout - Casablanca Tél : 05 22 19 55 04</p>	15-08-19	800,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	2010-01-01			617		60,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

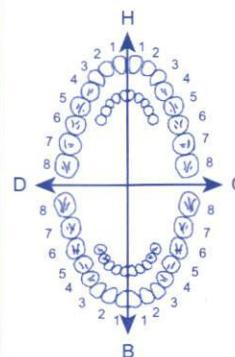
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Abdelouahed EL HAI'
Médecine Générale Et D'urgence

Echographie
Electrocardiogramme - Circoncision
Oxygène Médical

Casablanca, le 15-08-19

EPIDUO GEL
Tube de 30 g
PPV: 146,60 DH
AMM N°02 / 14 DMP / 21 / NRQ
Distribué par SOTHEMA
B.P. N°1, 27182-Bouskoura

6 118001 071692

الأوكسجين الطبيعي

Lasilix 40mg
20 Cp séc
P.P.V : 34DH60

6 118000 060456

Seluan Naïma

(24,30x6) Seluan Naïma N° 6

163,00

Nig IN / i x 6

GRISEO® 500mg 16 comprimés
PPV 37DH10 EXP 03/2022
LOT 91058 1

Epiduo gel



(146,60)

Lasilix



(22,70)

Rhinomucos



cubri

163,60

(153,60x7)

co-vapone N-2



PPV 97DH60
PER 04/21
LOT 1921-2

163,7

(97,60)

civastine 20



(37,10)

Oribo 500



200,40

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare Résidence
Taghazout - Casablanca
Tél. 05 22 29 35 64

Dr. Abdelouahed EL HAI'
Médecine Générale et d'Urgence
à Mediouni 1 Lahraouiye
Casablanca

En Cas d'urgence : 06 69 83 19 01 في حالة مستعجلة :

Mediouni 1 - Lahraouiye Casablanca - لهراويين الدارالبيضاء (قرب الصورالأبيض) -